

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois mars deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/02/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Charles SAMSON, Hervé VALADAS, Claudine FEVRIER, Bernard DUMONT, Christian GERARD, Liliane SIMONNET, Françoise VOISIN, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE.

ABSENTS EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Bernard MENUDIER, Paul POUSSIN.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 032 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'Hervé VALADAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur Hervé VALADAS présente le résumé suivant du compte administratif 2007 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Résultat reporté	13 356,03	-		36 525,23	13 356,03	36 525,23
Opérations de l'exercice	922 427,41	1 071 388,42	56 030,63	116 449,18	978 458,04	1 187 837,60
TOTAUX	935 783,44	1 071 388,42	56 030,63	152 974,41	991 814,17	1 224 362,83
Résultat de clôture	-	148 961,01	-	60 418,45		232 548,73
Reste à réaliser	-	-	175 000,00	63 410,00	111 590,00	-
TOTAUX CUMULES	-	135 604,98	231 030,63	216 384,41	1 103 404,17	1 224 362,83
RESULTATS DEFINITIFS	-	135 604,98	14 646,22	-		120 958,66

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 21 pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2007 du budget annexe du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 4 mars 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :



Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS